****

REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE DE PARAKOU

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE DE STATISTIQUE, DE PLANIFICATION ET DE DEMOGRAPHIE (ENSPD)

**Analyse de la Charte Africaine de la Statistique : Acteurs, Rôles et leur interaction**

**Réalisé par : Sous la supervision de :**

Dr Ir. Oussou KOUGBLENOU

**Groupe 7 :**

BORORI SANNI Eve

BENNI SOULE Issiakou

GBEMADON Timothé

HODJIGUE Kossi

HASSAN Chifaou

HOUNSA Jean

SABI Sommè Sika

TOGNIZIN DOSSOU Aimé

Décembre 2024

Table des matières

[Sigles et Acronymes 3](#_Toc185623605)

[Introduction 4](#_Toc185623606)

[II. Présentation générale de la charte africaine de la statistique 5](#_Toc185623607)

[2.1. Contenu de la Charte Africaine de la Statistique 5](#_Toc185623608)

[III. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique 6](#_Toc185623609)

[3.1. Institutions 7](#_Toc185623610)

[3.2. Partenaires techniques et financiers 8](#_Toc185623611)

[3.2.1. Partenaires techniques 8](#_Toc185623612)

[3.2.2. Partenaires financiers 8](#_Toc185623613)

[3.3. Mécanismes nationaux 9](#_Toc185623614)

[3.3.1. Gouvernements nationaux 9](#_Toc185623615)

[3.3.2. Les Instituts Nationaux de Statistiques (INS) 9](#_Toc185623616)

[IV. Interaction des acteurs 10](#_Toc185623617)

[4.1. Niveau supérieur 10](#_Toc185623618)

[4.2. Niveau intermédiaire 11](#_Toc185623619)

[4.3. Niveau opérationnel 12](#_Toc185623620)

[V. Défis dans la mise en œuvre de la Charte 14](#_Toc185623621)

[VI. Recommandations pour renforcer la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique 14](#_Toc185623622)

[Conclusion 15](#_Toc185623623)

# Sigles et Acronymes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BAD** | **:** | Banque Africaine de Développement |
| **CAS** | **:** | Conseil Africain des Statisticiens |
| **CEA** | **:** | Commission Economique pour l’Afrique |
| **CTSS** | **:** | Comité Technique Spécial des Statistiques |
| **FMI** | **:** | Fonds monétaire international |
| **GPS** | **:** | Partenariat mondial pour les statistiques |
| **INS** | **:** | Instituts nationaux de statistiques |
| **ODD** | **:** | Développement Durable |
| **ONUDI** | **:** | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| **PNUD** | **:** | Programme des Nations Unies pour le développement |
| **SSA** | **:** | Système statistique africain |
| **UA** | **:** | Union Africaine |
| **UE** | **:** | Union Européenne |
| **UNFPA** | **:** | Fonds des Nations Unies pour la population |
| **UNSD** | **:** | Division des statistiques des Nations Unies |

# Introduction

Les statistiques occupent une place importante dans le développement durable des sociétés modernes. Elles permettent de comprendre les réalités socio-économiques en se basant des faits et des informations disponibles, d’évaluer les politiques publiques et d’orienter les décisions vers des actions efficaces. Après les indépendances en Afrique, les pays africains se sont concertés pour élaborer des politiques similaires pour le développement intégrale et durable de contient. En adoptant l’Acte constitutif de l’Union africaine à Lomé (Togo) le 11 juillet 2000, les dirigeants des pays africains ont voulu accélérer le processus de l’intégration politique et économique du continent pour lui permettre de faire face aux défis du vingt-et-unième siècle et occuper un rang élevé sur la scène mondiale. Selon le traité adopté à Abuja (Nigéria) en 1991 relative la mise en place d’une Communauté économique africaine avec une monnaie africaine unique, il serait presque impossible d’atteindre le bout du projet sans le pilotage, le suivi de sa mise en œuvre et l’évaluation continue de ses résultats à l’aide des données statistiques harmonisées, fiables, produites et diffusées à temps.

Cependant, la faiblesse des systèmes statistiques nationaux a longtemps constitué un frein à la production de données de qualité, fiables et comparables à l’échelle internationale. C’est dans ce contexte qu’a émergé la nécessité d’un cadre commun pour harmoniser les pratiques et renforcer les capacités statistiques du continent.

Adoptée le 3 février 2009 à Addis Abéba (Ethiopie) par les Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union Africaine, la Charte africaine de la statistique est une réponse à ces défis. C’est un instrument juridique pour réguler l’activité statistique sur le continent, et servir d’outil de plaidoyer pour le développement de la statistique en Afrique. Elle ambitionne de promouvoir des systèmes statistiques performants, capables de répondre aux exigences de transparence, de gouvernance et de développement durable. Plus qu’un simple document technique, cette charte traduit une vision commune des États africains pour faire des données statistiques un levier stratégique au service du progrès.

Dans ce document, il est question d’explorer le Charte Africaine de la Statistique à travers trois éléments clés à savoir les l’analyse des acteurs impliqués et leurs rôles respectifs ainsi que les interactions entre ces acteurs.

# Présentation générale de la charte africaine de la statistique

La Charte africaine de la statistique a vu le jour en février 2009, lors de son adoption par l'Union Africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette initiative répondait à un besoin urgent de renforcer les systèmes statistiques des pays africains, souvent confrontés à des lacunes majeures. Parmi ces défis figurent l’absence d’un cadre légal unifié pour encadrer les activités statistiques, le manque de données fiables et comparables à l’échelle continentale, ainsi que des capacités techniques et humaines insuffisantes au sein des systèmes nationaux de statistique. En réaction à ces problématiques, la charte a été conçue comme un outil normatif visant à harmoniser les pratiques, renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une culture statistique axée sur le développement durable.

## Contenu de la Charte Africaine de la Statistique

La charte africaine de la statistique comprend est composée de deux grandes parties comportant 17 articles. La première partie présente les dispositions générales de la charte et la seconde partie aborde les dispositions finales. Elle défini ses objectifs à travers les points ci-dessous :

* Servir de cadre d’orientation et d’outil de plaidoyer pour le développement de la statistique en Afrique ;
* Contribuer à l’amélioration de la qualité et de la comparabilité des données statistiques ;
* Renforcer la coordination des activités statistiques et favoriser l’harmonisation des interventions des partenaires afin d’éviter les duplications dans la mise en œuvre des programmes statistiques ;
* Promouvoir le respect des principes fondamentaux de la statistique publique en Afrique ainsi que la prise de décisions politiques basées sur les faits ;
* Renforcer les capacités institutionnelles des structures statistiques africaines en assurant leur autonomie de fonctionnement et en veillant.

En outre, elle a défini les principes qui doivent régir l’activité des organismes chargés de recueillir, produire, diffuser et analyser les statistiques publiques ainsi que les règles éthiques et déontologiques de la profession de statisticien africain. Il existe six(06) principes à savoir :

* **Principe 1 : Indépendance professionnelle**
* **Principe 2 : Qualité**
* **Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources**
* **Principe 4 : Diffusion**
* **Principe 5: Protection des données individuelles, des sources d’information et des répondants**
* **Principe 6: Coordination et coopération**

Elle définit les engagements des Etats Parties qui doivent **accepter les principes énoncés dans la Charte** pour renforcer leurs politiques et systèmes nationaux de statistique, et **s’engager à adopter les mesures appropriées**, notamment celles d’ordre législatif et administratif nécessaires pour que leurs lois et règlements respectifs soient en conformité avec la Charte.

La Charte africaine de la statistique organise le fonctionnement du système statistique africain, défini comme le partenariat regroupant les systèmes statistiques nationaux (fournisseurs, producteurs et utilisateurs de données, instituts de recherche et de formation statistiques et organismes de coordination statistique), les unités statistiques des communautés économiques régionales, les organisations régionales de statistique, les centres régionaux de formation, les unités statistiques des organisations continentales et les instances de coordination au niveau continental.

# Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique

La mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique repose sur une collaboration étroite entre divers acteurs, tant au niveau continental qu'international. Ces acteurs ont des rôles complémentaires et essentiels pour garantir que les objectifs de la Charte soient atteints, notamment en matière de fiabilité, d’accessibilité et de pertinence des données statistiques en Afrique. La Commission de l'UA, la CEA la BAD, et tous les membres du Système statistique africain (SSA) ont entrepris diverses activités visant à mettre en œuvre la Charte africaine de la statistique et la Stratégie.

## Institutions

Les institutions africaines jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la Charte, en particulier l'Union Africaine (UA) et la Commission Economique pour l’Afrique (CEA) des Nations Unies. Ces entités ont pour mission de coordonner les efforts des États membres et de s’assurer que les principes de la Charte sont respectés à l’échelle continentale.

L’Union Africaine (UA)

L’Union Africaine, en tant qu’organisation supranationale, supervise les initiatives visant à améliorer la collecte et la gestion des statistiques sur le continent. Elle veille d’une part Élaborer des politiques et des stratégies continentales en matière de statistiques et des mécanismes de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre de la charte, mais aussi à l'harmonisation des pratiques statistiques entre les pays africains. L'Union Africaine joue un rôle central en coordonnant les efforts des États membres pour améliorer la gouvernance statistique à travers le continent. Elle fournir un soutien technique et financier aux États membres pour le renforcement des capacités statistiques

**La Commission Economique pour l’Afrique (CEA)**

La CEA joue un rôle stratégique en matière de développement des capacités statistiques et d'appui technique aux pays africains. Elle soutient les États membres dans la conception de systèmes statistiques nationaux robustes et coordonne les efforts d’intégration des statistiques à des fins de planification économique.

**Les Comités et Conseils Statistiques (CTSS et CAS)**

Des comités comme le Comité Technique Spécial des Statistiques (CTSS) et le Conseil Africain des Statisticiens (CAS) sont responsables de l’application directe des directives de la Charte et de l'organisation des formations et séminaires régionaux. Ces entités facilitent l'échange de bonnes pratiques et l'harmonisation des normes statistiques entre les pays africains.

## Partenaires techniques et financiers

L'Union africaine (UA) collabore avec plusieurs partenaires internationaux pour mettre en œuvre la Charte africaine de la statistique, un instrument clé pour renforcer les capacités statistiques des pays africains et promouvoir l'utilisation des données pour le développement. Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle fondamental en apportant l'expertise et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Charte. Voici quelques-uns des principaux partenaires internationaux impliqués dans sa mise en œuvre :

# Partenaires techniques

L'ONU, à travers des institutions comme la Division des statistiques des Nations Unies (UNSD), soutient la mise en œuvre de la Charte. Elle collabore avec l'UA pour renforcer les systèmes statistiques africains et assurer la qualité et l'accessibilité des données. La Commission Economique pour l’Afrique CEA et l’Organisation des Nation Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) sont ses branches d’appuis. De même, des organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournissent des conseils techniques et des formations aux institutions statistiques nationales. Ces partenaires contribuent également à la mise en place de systèmes statistiques modernes et informatisés.

# Partenaires financiers

La Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, ainsi que des bailleurs de fonds bilatéraux (comme l'Agence Française de Développement ou la Coopération Allemande) apportent des financements pour les projets statistiques en Afrique. Ces ressources permettent de financer des études de recensement, des enquêtes nationales et des projets de renforcement des capacités des instituts nationaux de statistiques (INS). Les partenaires financiers jouent aussi un rôle dans le soutien aux mécanismes de suivi et d’évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives de la Charte.

* Banque mondiale : La Banque mondiale est un partenaire clé dans le financement de projets statistiques en Afrique. Elle soutient l'amélioration de la collecte de données, le renforcement des capacités des instituts nationaux de statistique et l'harmonisation des méthodologies statistiques.
* Fonds monétaire international (FMI) : Le FMI aide les pays africains dans l'amélioration de leurs systèmes de statistiques économiques, particulièrement celles liées aux comptes nationaux, aux finances publiques et à la balance des paiements.
* Union européenne (UE) : L'UE soutient plusieurs initiatives statistiques en Afrique dans le cadre de son partenariat avec l'UA, notamment en matière de renforcement des capacités statistiques et de mise en œuvre de projets d'amélioration de la qualité des données.
* Partenariat mondial pour les statistiques (GPS) : Ce partenariat regroupe des agences internationales, des bailleurs de fonds et des organisations de la société civile, et soutient les initiatives statistiques en Afrique en contribuant à l'amélioration des capacités statistiques des pays africains.

## Mécanismes nationaux

# Gouvernements nationaux

Les gouvernements nationaux sont les acteurs principaux de la mise en œuvre de la Charte sur le terrain. Ils ont un rôle central dans la définition des politiques publiques et dans la mobilisation des ressources tant financières que humaines nécessaires à la réalisation des objectifs de la Charte. Les gouvernements sont également responsables de l’adoption de lois et de régulations qui facilitent la mise en œuvre de la Charte, en créant un cadre juridique favorable à la production et à l’utilisation des données statistiques. La Charte appelle à l’adoption de législations nationales qui assurent la confidentialité, l’accessibilité et la transparence des données.

# Les Instituts Nationaux de Statistiques (INS)

Les INS sont les entités responsables de la collecte, de l’analyse et de la diffusion des données statistiques au niveau national. Ces institutions, soutenues par les gouvernements, doivent respecter les normes et standards édictés par la Charte pour garantir la qualité et la comparabilité des données. Les INS soutiennent les gouvernants dans l’identification des besoins de financement et dans les négociations avec les bailleurs de fonds, en présentant des analyses détaillées sur les priorités de développement.

Les ministères et agences gouvernementales : Outre les INS, les autres ministères, tels que ceux de l’Économie, de la Planification ou de la Santé, sont également impliqués dans la collecte de données sectorielles. Ces ministères doivent assurer la coordination interinstitutionnelle pour garantir la cohérence des données statistiques et leur intégration dans les politiques publiques.

Ainsi, la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique nécessite une coordination étroite entre ces acteurs, chacun ayant un rôle stratégique dans la création d’un environnement propice à la production et à l’utilisation des statistiques pour le développement. Le succès de cette mise en œuvre repose sur l’engagement des institutions africaines, le soutien des partenaires techniques et financiers, et la volonté politique des gouvernements nationaux.

# Interaction des acteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte africaine de la statistique, les acteurs intervenants ont des interactions suivant une logique de dépendance et d’interdépendance. En effet, la collaboration de ces acteurs a été répertorié en trois niveau à savoir l’interaction au niveau supérieur, l’interaction au niveau intermédiaire et la collaboration au niveau opérationnel. Les institutions continentales assurent la gouvernance globale, les partenaires apportent l’appui technique et financier, tandis que les acteurs nationaux sont les exécutants sur le terrain.

## Niveau supérieur

Le niveau supérieur de la collaboration est assuré par les institutions continentales, principalement l'Union Africaine (UA) et la Commission Économique pour l'Afrique (CEA). Ces acteurs ont pour mission de coordonner l’ensemble des parties prenantes et de définir les directives stratégiques nécessaires à la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique. Ils assurent la gouvernance globale du processus en veillant à l'harmonisation des normes et standards statistiques sur le continent. De plus, ils facilitent l'adoption de politiques et de cadres juridiques au niveau national, favorisant ainsi la cohérence des systèmes statistiques des pays membres. L'UA et la CEA assurent également la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers et encouragent les bonnes pratiques en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données. En cas de besoin, ces institutions jouent le rôle de médiateurs entre les acteurs financiers, techniques et nationaux pour garantir la continuité des projets statistiques.

## Niveau intermédiaire

Au niveau intermédiaire, la collaboration repose sur l'action des Comités Techniques Spéciaux de Statistiques (CTSS), du Conseil Africain des Statisticiens (CAS) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les CTSS et CAS assurent la transmission des normes et des standards édictés par l'UA et la CEA, facilitant ainsi l’harmonisation des pratiques au niveau des États membres. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, l’UNSD, la FAO et d'autres institutions onusiennes, jouent un rôle crucial en fournissant des ressources financières, une expertise technique et un appui en matière de renforcement des capacités. Ces partenaires soutiennent la modernisation des systèmes statistiques à travers l'acquisition d'outils numériques et la formation des agents des INS. Cette interaction est caractérisée par une relation de co-dépendance, où les CTSS et CAS dépendent des ressources financières des PTF, tandis que les PTF ont besoin de ces comités pour assurer la qualité et la fiabilité des données collectées. Par exemple, lors de la préparation d’un recensement national, la Banque Mondiale et la BAD financent les opérations, l’UNSD et la FAO fournissent une expertise technique, tandis que le CTSS et le CAS assurent la supervision méthodologique.

## Niveau opérationnel

Les gouvernements nationaux, les INS et les ministères sectoriels exécutent les directives, collectent et diffusent les données statistiques.

Le niveau opérationnel est composé des acteurs nationaux, en particulier les gouvernements nationaux, les Instituts Nationaux de Statistique (INS) et les ministères sectoriels. Ces acteurs sont les exécutants sur le terrain et assurent la mise en œuvre concrète des directives et des standards définis aux niveaux supérieurs et intermédiaires. Les gouvernements nationaux jouent un rôle stratégique dans la mobilisation des ressources financières internes et la mise en place de cadres juridiques favorables à l'indépendance des INS. Les INS sont les principaux producteurs de données statistiques. Ils sont chargés de la collecte, de l’analyse et de la diffusion des données au niveau national, en veillant au respect des normes et standards continentaux. Ces données servent de base à l'élaboration des politiques publiques et au suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ministères sectoriels, quant à eux, contribuent à la collecte des données sectorielles (santé, éducation, agriculture, etc.), collaborant avec les INS pour assurer la cohérence et la qualité des statistiques produites. Ce niveau opérationnel est le cœur du système statistique, car c’est à ce niveau que les données sont produites, traitées et diffusées, facilitant la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Les INS collaborent également avec les PTF (Banque Mondiale, BAD, FMI) pour accéder à des ressources financières et à des outils de collecte modernes. Cette interaction est marquée par une relation de collaboration bilatérale où les INS appliquent les normes définies par le CTSS et le CAS tout en se conformant aux exigences des bailleurs de fonds en termes de qualité des données.

**Organigramme de la collaboration entre les acteurs**

**UA/CEA**

**Partenaire Techniques**

**CTS/CAS/STATAFRIC**

**Partenaires Financiers**

**Gouvernements nationaux**

**Ministères Sectoriels**

**INS**

# Défis dans la mise en œuvre de la Charte

La mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique est confrontée à plusieurs défis institutionnels, techniques et financiers. Au niveau institutionnel, la faible coordination entre les acteurs nationaux et continentaux limite l'harmonisation des normes statistiques, ce qui affecte la comparabilité des données entre les pays africains. De plus, le manque d'indépendance des Instituts Nationaux de Statistiques (INS), souvent soumis à des pressions politiques, nuit à la fiabilité et à la transparence des données. Sur le plan technique, la faible capacité des INS en termes de ressources humaines qualifiées et de compétences techniques constitue un obstacle majeur à l'application des normes édictées par l'UA et la CEA. Par ailleurs, le manque d'accès aux technologies modernes pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques compromet la qualité et l'accessibilité des informations. Sur le plan financier, la dépendance excessive aux financements extérieurs fournis par la Banque Mondiale, la BAD ou l'Union Européenne limite l'autonomie des pays dans la mise en œuvre de leurs propres systèmes statistiques. Ce contexte expose les INS à des risques de discontinuité des projets en cas de retrait des partenaires financiers.

# Recommandations pour renforcer la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique

Pour surmonter les défis identifiés, il est essentiel de renforcer la collaboration stratégique entre les acteurs continentaux, techniques, financiers et nationaux. Premièrement, l'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels au niveau des pays africains doit être une priorité. Les gouvernements doivent adopter des lois garantissant l'autonomie des INS et promouvoir la transparence dans la production et la diffusion des données. Deuxièmement, il est impératif de renforcer les capacités humaines et techniques des INS à travers des programmes de formation continue en statistique avancée, la transformation numérique des processus de collecte de données et l'adoption d'outils de gestion de données modernes. Troisièmement, la mobilisation des ressources financières internes est cruciale pour réduire la dépendance aux bailleurs de fonds. Les États doivent intégrer des lignes budgétaires spécifiques pour le financement des enquêtes et recensements. Quatrièmement, l'amélioration de la coordination régionale est essentielle. L'UA, la CEA et les comités techniques (CTSS et CAS) doivent renforcer les plateformes de partage de données, de bonnes pratiques et de leçons apprises entre les INS. Enfin, il est recommandé de moderniser les mécanismes de suivi et d'évaluation à travers des systèmes numériques intégrés, afin de mesurer les progrès des pays dans l’application des principes de la Charte Africaine de la Statistique. Ces recommandations visent à assurer la fiabilité, la transparence et l'indépendance des systèmes statistiques africains au service du développement socio-économique.

# Conclusion

La Charte africaine de la statistique constitue un instrument fondamental pour une gouvernance fondée sur des données fiables en Afrique. Elle jette les bases d’un système statistique solide et inclusif, essentiel pour le développement durable et l'intégration économique du continent. La réussite de la mise en œuvre de la Charte repose sur la coopération, la complémentarité et l'engagement des différents acteurs, dont la collaboration est à la fois horizontale et verticale. Les actions de plaidoyers doivent être renforcer pour promouvoir la ratification de la charte par tous états africains pour un développement intégrale de l’Afrique. Une meilleure coordination et l’indépendance des instituts nationaux de statistique permettront d’atteindre les objectifs de développement de l'Afrique, en l’occurrence l'Agenda 2063.